L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS:
Vendredi, 27 Février 1829.

Congrès.

Sénat. *Séance du 26 Janvier 1829.*

M. Bouligny, de la Louisiane, a présenté une serie de résolutions, adoptées par la Législature de cet état: l'impression en a été ordonnée. L'extrait suivant fera connaître l'objet de ces résolutions:

" *Résolu* Que nos sénateurs et représentans au congrès, soient réquis d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir; pour obtenir du gouvernement federal, le plutôt qu'il sera possible et à telles conditions qui soient avantageuses aux citoyens de la Louisiane, la cession des terres publiques non encore appropriées, comprises dans nos limites et sur lesquelles les Etats Unis réclament des droits."

— *Chambre des Représentans.* — M. Buckner, du Comité des réclamations sur les terres privées, a fait un rapport sur un Bill du Sénat, (auquel divers amendemens ont été faits) autorisant la formation d'un procès pour vérifier les titres du Marquis de Maison Rouge, sur certaines portions de terre.

(N. Y. Journal of Commerce.)

Dernier arrivage de France.

Le navire *Hogarth*, cap. Berry, est arrivé au Havre à Charleston; il est parti le 6 de Janvier. Voici les seules nouvelles commerciales qu'il ait apportées; pour ce qui est de la politique on n'a rien appris d'intéressant par son arrivée.

Une lettre du Havre du 5 Janvier dit: "Tel est l'état de notre marché qu'il faut que les Upland soient très-supérieurs pour se soutenir à 18 S. Les ordinaires s'écoulent difficilement à 17 S. et 17½ S.

"Les Sea Islands n'ont point de prix fixe, et le riz se vend difficilement à 32 et 34 f.

"Existences au 31 Déc. 85,187 balles, dont 790 de.

Une partie des cotons apportés par le *James Perkins*, ont été mis en vente, mais aucune offre n'a été faite. Les Sea Islands étaient cotés à 39 et 40 S."

—Le grade de maréchal de camp a été conféré au général Maison, commandant de l'armée française en Morée. Le brigadier général Durrieu, chef d'état major de l'armée en Morée, a été créé lieutenant-général.

La Chambre des Pairs et celle des Députés devaient s'assembler le 27 Janvier.

France.

Paris, 22 Décembre.

Le terme des capitulations consenties entre la France et la Suisse expire dans deux ans, et les négociations commencées sous le dernier ministère pour le renouvellement du traité vont, dit on, être reprises. Si nous en croyons des bruits publics, ce sujet a déjà sérieusement occupé nos ministres, et l'on a traité la question de savoir s'il convenait que la France continuât à solder des régimens étrangers. Cette question a été depuis si long tems debattue, qu'il est aisé de deviner ce qui a pu être dit pour et contre. Il paraît que des raisons de bienséance nationale et d'économie ont été goûtées, et que le ministère ne demanderait pas mieux que d'être affranchi de la responsabilité d'un acte politique désagréable au pays: il se souvient avec effroi des réclamations auxquelles les premières capitulations donnèrent lieu, et, s'il pouvait se dispenser de les renouveler, il pense qu'il y aurait pour lui beaucoup de censures à éviter et même beaucoup d'applaudissemens à recueillir. Le difficile serait de se dégager honnêtement avec les cantons.

Voici, d'après ce qui nous est revenu, l'expédition qui aurait été imaginé. Il paraît que, lors des ouvertures qui furent faites par M. de Reyneval pendant la précédente administration, le gouvernement suisse annonça le dessein de ne consentir à renouveler les capitulations qu'à condition que la France accorderait à la Suisse certains avantages commerciaux. Refuser ces avantages serait donc un moyen détourné de se délivrer de la charge des régimens étrangers; et notre ambassadeur devrait, suivant ses instructions, se montrer intraitable sur la condition des avantages commerciaux.

Qu'on nous dise que nous sommes mal informés, que le fait est faux: nous y sommes préparés. Aussi bien nous n'affirmons rien, et nous voulons qu'on ne prenne la chose que comme une hypothèse. Il serait fâcheux que le ministère crût devoir recourir à un prétexte, au lieu de s'expliquer franchement sur le sujet des capitulations; et, s'il lui fallait un prétexte, celui-là serait le pire de ceux qu'il pouvait choisir: car la demande du gouvernement suisse est sérieuse, elle nous semble raisonnable; du moins mérite-t-elle d'être examinée mûrement. On a beaucoup dit pour justifier l'emploi des régimens suisses dans nos armées, qu'il importait à la France d'entretenir des rapports d'amitié intime avec un pays qui touche à la plus faible de nos frontières; que les montagnes de la Suisse nous tenaient lieu de forteresses, et nous gardaient contre des invasions qui pourraient nous menacer du côté de l'Italie ou de l'Allemagne. A la bonne heure; mais, tandis que nous admettons les soldats de la Suisse dans les rangs de notre armée, nous repoussons ses marchands: la frontière qui sépare son territoire du nôtre est dégarnie de places fortes, mais elle est hérissée de douaniers; et la guerre que nous faisons à son industrie est d'autant plus cruelle, qu'elle nous paie de tolérance, et qu'elle accueille nos produits quand nous fermons le passage aux siens.

Il est vrai que les tribunaux suisses rendent aux Français le mal que notre douane fait aux négocians suisses. Les rapports des sujets des deux nations sont réglés par un traité conclu pendant le règne de l'empereur des Français médiateur de la confédération suisse, renouvelé depuis la restauration, et dont les effets sont tout à la charge de nos compatriotes, bien que des avantages réciproques aient été stipulés. C'est que le régiment judiciaire est meilleur chez nous que chez nos voisins: ceux-ci n'ont bonne justice de nos tribunaux, et nous ne trouvons pas auprès des leurs la même protection et la même équité.

Nous faisons des vœux pour que la question des capitulations soit traitée franchement et sans détour entre les deux gouvernemens. Dans quelque sens qu'elle soit décidée, nous souhaitons que les rapports des deux peuples soient réglés par des conventions équitables: car, pour peu que l'état actuel des choses dure encore, les traités d'alliance et d'amitié que les deux gouvernemens ont faits entre eux auront pour effet de rendre les Français et les Suisses mortellement ennemis.

Hongrie.

Pest, 15 Novembre.

On assure que, pendant l'hiver, Varna doit être changé en une place d'armes du premier rang, parce qu'on en a besoin pour continuer la guerre l'année prochaine; car il n'est pas douteux qu'on ne cherche à pénétrer par les vallées dans les plaines de la Thrace pour forcer les Turcs à une grande bataille, dont le résultat décidera de la possibilité pour les Russes de terminer cette guerre d'une manière honorable. La prise de Varna n'a pas fait sur les Turcs une impression qui fasse espérer des concessions de leur part. Ordinairement une terreur panique, une dispersion générale, suivent immédiatement un tel malheur; aujourd'hui quelques généraux turcs paraissent vouloir continuer la guerre pendant l'hiver. Dans le cours de cette campagne, on a eu, dit-on, occasion d'approuver et même d'admirer l'art militaire des Turcs; on savait cependant qu'ils se défendaient parfaitement bien derrière des murs, et que leur cavalerie légère réunit l'adresse au courage. Leurs bataillons nouvellement formés se sont aussi bien conduits dans quelques circonstances. Voilà tout leur art militaire; quant au reste, jamais mahométan n'y a pensé, et ils se sont montrés, sous le rapport de la stratégie et de la tactique, ce qu'ils étaient auparavant. Le général Geismar, avec une poignée de soldats expérimentés, a fait fuir honteusement six fois plus de troupes qu'il n'en avait, comme Cobourg et Suwaroff ont fait il y a quarante à Feksan et Martinjestie.

FEUILLETON.

Concert des Demoiselles Labat.

L'attente de la soirée de Mercredi était depuis plusieurs jours, l'élément vital de nos *dilettanti*; chacun brûlait d'impatience d'entendre encore celle dont la voix délicieuse avait recueilli l'année dernière, des suffrages si justement mérités: aussi la plus brillante réunion avait rempli de bonne heure les premières loges; jamais tant de grâces, jamais parures plus élégantes n'avaient embelli la salle d'Orléans.

L'ouverture du *Maître de Chapelle*, de Paër, qui devait commencer le concert, a été rendue avec cet ensemble et cette précision qui distinguent d'ordinaire notre orchestre, mais, s'il est possible, plus de goût, plus de sévérité encore que de coutume ont présidé à l'exécution. Immédiatement après, les applaudissemens du parterre ont annoncé l'arrivée de Mlle. Constance Labat: ces premiers accens ont bientôt ramené le silence. Ainsi que l'annonçait le programme, elle a chanté d'abord un *air des Folies amoureuses*, et après le solo de cor, si habilement exécuté par M. Prœchell, elle a été entendue dans un grand air du *Croisé en Egypte*. Tout être sensible savoure les délicieuses et fugitives impressions de cet art charmant, dont les nations de l'antiquité la plus reculée avaient déjà fait une étude approfondie; mais il n'est donné à aucun de pouvoir les faire revivre dans la langue ordinaire des hommes; l'enthousiasme des peintures les plus vives, les plus brillantes, n'en donne pas même une faible idée. Aussi nous ne songeons point à tenter un effort dont nous sentons toute l'inutilité, et qui ne pourrait que nuire à un rare talent, en l'interprétant beaucoup trop laiblement. Que de légèreté, que de grâce, que de suavité dans la voix de Mlle. Constance Labat! Jusque dans ses moindres mouvemens, il est facile de reconnaître la belle méthode du grand maître qui l'a formée; mais les développemens que l'élève a su y donner ne sont pas moins apparens.

Cette cantatrice si distinguée, qui a recueilli naguère les applaudissemens de la plus brillante cour de l'Europe, a le mérite très peu commun d'avoir atteint à cette hauteur de talent qui la distingue, par le seul secours du travail et de la persévérance; chez elle, l'intelligence de l'art et l'étude ont suppléé à ce que la nature avait pu refuser à l'étendue de son organe. Avec quelle facilité elle attaque et résout les plus grandes difficultés, sans que sa voix perde rien de cette flexibilité, de cette mélodie qui en font le charme! Quelle expression brillante! et comme la phrase musicale prend de la vie dans sa bouche! Nous l'avouons à regret, nous ne pouvons apprécier dignement et faire ressortir tout le mérite de ces broderies légères, que Mlle. Constance Labat sait dispenser avec tant de goût, et dans lesquelles son talent brille encore d'un nouvel éclat: nous n'avons que le sentiment du beau musical, et ce n'est pas assez pour juger les détails.

Mademoiselle Ursule Labat a ensuite exécuté, sur le piano, des variations sur la marche favorite de Moïse, composées par Henry Herz et C. P. Lafont. Plus les difficultés semblent faites pour arrêter les doigts d'un exécutant moins habile, plus elles acquièrent de grâces et de facilité sous la touche légère et toujours assurée de cette pianiste distinguée. Elle était accompagnée sur le violon, par M. C. Herz, frère du célèbre compositeur dont nous venons de parler et dont le nom est populaire partout où les beautés de l'art musical sont goûtées. Le trait hardi, la brillante et moelleuse exécution de ce jeune artiste, c'est dire seulement ce que les habitans de cette ville ont été à même d'apprécier nombre de fois. C'est surtout dans une Fantaisie sur quelques motifs de *la Vestale* qu'il a excité l'admiration. Les sons toujours mélodieux qu'il tire de son luth, dérobent les difficultés dont il se joue, et impriment à l'âme je ne sais quelles délicieuses sensations, dont le sentiment se prolonge longtems encore après la cause qui le produit. Il satisfait à la fois tous les goûts; les sons pleins et doux sont toujours d'une pureté exquise sous son archet, et la perfection de son goût le dispute au talent de la composition dans les démanchés et les broderies, qu'il ne prodigue jamais. Certes, il aurait été bien difficile de marier plus de charme qu'il ne l'a fait, aux sons du piano qui a raisonné si admirablement sous la touche hardie et savante de madame Labat: cet instrument, sorti des ateliers de MM. Ign. Pleyel & c°. de Paris, est ce piano à queue, débarrassé de son fond massif, qui leur a valu la médaille d'or, à l'exposition de 1827. Le perfectionnement est visible, et nous n'avons plus lieu d'être surpris de la récompense qui a été décernée à ces facteurs célèbres. Ainsi qu'on l'a répété dans cette feuille, d'après la *Revue Musicale* de Paris, ces pianos sont construits sur le patron adopté par le fameux Broawood, premier fabricant de Londres; le barrage en fer qui les consolide, ayant rendu inutile le fond massif qui existe dans tous les pianos ordinaires, les vibrations qui partent de la table sonore ne rencontrent aucun obstacle, et se propagent également en dessus et en dessous avec une facilité dont tous les spectateurs ont tenu compte. Le son, à la vérité, a un peu moins d'éclat, mais il a plus de moëlleux, de volume et de rondeur, qualités qui, en quelques manières, sont propres aux pianos anglais si justement renommés, et qui, par la perfection à laquelle elles sont portées dans ceux-ci, doivent certainement les rendre préférables à tout ce qui était connu jusqu'ici.

Mlle. Constance Labat a terminé cette soirée musicale si intéressante, par un thème varié de Rode, auquel elle a prêté le charme magique de sa voix. A la suite du concert, un bal des plus brillans a eu lieu dans la salle ordinaire.

Nous ne terminerons pas cet article sans exprimer le vœu d'entendre encore bientôt les deux demoiselles Labat: cette première soirée a remis le public en appétit, et il serait par trop cruel de lui refuser un plaisir qu'il sollicite si vivement.

ENCORE UN ASSASSINAT!

☞ Dans notre feuille d'hier nous avons oublié de parler d'un nouvel attentat, commis sur la personne d'un citoyen de cette ville: Mardi soir, à *huit heures et demie*, M. *Valsin* Vignaud a échappé, comme par miracle, au poignard d'un assassin qui s'était tapis au coin des rues Bienville et Bourbon pour attendre les passans. D'un vigoureux coup de parapluie il a réussi à faire lâcher prise à son meurtrier, qui s'est enfui; il en a reçu trois coups de poignard, deux au côté droit de la poitrine, et un troisième par derrière; mais, heureusement, aucune de ses blessures n'est dangereuses. Vous l'avez entendu, Messieurs du Conseil de ville, c'est à *huit heures et demie* du soir qu'on assassine les citoyens paisibles de la Nouvelle-Orléans! et vous continuerez à rester impassibles spectateurs de ces actes de la plus audacieuse scélératesse qui fût jamais? vous ne prenez aucune mesure pour protéger la liberté et la vie des citoyens? Eh, songez y! si vous gardez encore quelque tems cet imperturbable sang froid, l'impunité enhardira ces brigands ficffés qui infestent notre ville, jusqu'au point de nous attaquer en plein midi pour nous égorger et nous dévaliser. Attendez vous ce moment pour prendre une résolution qui soit effective? et faudra-t-il ici la lanterne de Diogène pour trouver des hommes qui veuillent bien se charger de nous délivrer de ces fléaux de la société?

TRIBUNAUX DE LA NELLE-ORLEANS.

Cour Criminelle.—*26 Février.*

L'Etat vs. Louis Gayarré. } La cause ayant été appelée, les défenseurs de l'accusé, (MM. Mazureau, Davezac et Preston) ont fait valoir, avant la formation du jury, des moyens de nullité contre les ordres donnés par le juge pour completter ce même jury en cas de besoin. Ces moyens ont été si longuement soutenus par les défenseurs, si longuement combattus par le ministère public, et le tout si bien resumé par le juge, qu'il était 6 heures passées lorsque la Cour s'est enfin decidée à remercier les jurés présens, et a renvoyé l'affaire à la session prochaine.

Cour Criminelle *séant sur le bord du Canal Carondelet, le 26 Février.*

La Nation Chactaw vs. Eklen-abé. } L'accusé dit qu'ayant été assailli par trois bandits de sa nation, il en a tué un et mis les autres en fuite; et, sur ce, le jury ayant donné son verdict de *coupable*, la Cour a condamné ledit Eklen-abé à être fusillé au Bayou St. Jean, le 27 du courant.

☞ Hier soir à 6 heures et demie, le capitaine de la garde de ville, M. Dathilet, fut prié par M. Boulmé de se rendre à bord de sa goëlette, au Bassin, pour les délivrer de l'accusé et des juges qui s'y étaient embarqués. Le capitaine conduisit l'accusé au corps-de-garde, où nous nous rendîmes aussitôt. Nous y trouvâmes un beau sauvage, de la figure la plus intéressante: son regard et ses accents étaient d'une douceur que nous trouvons rarement dans ceux de ses compatriotes qui viennent en ville. Le pauvre Indien répétait avec le plus grand calme: *moi tué sauvage; moi mourir.* Il n'en sait pas dire davantage, mais il tâchait de nous faire comprendre combien il était peiné de ce qu'on tentât de le soustraire à son mauvais sort. Dans la nuit, il est parvenu à faire entendre que sa femme et ses enfans étaient à bord, et qu'il désirait de les voir, parceque, dit-il, il espère que quelqu'un l'ait empêché de mourir aujourd'hui, il pourra être fusillé demain.

Marine.

Port de la Nouvelle Orléans.

Expédiés.

Navire Lycurgus, Collin, Liverpool, Curell Lilshaw et co.
Navire William Gray, Cabb, Londres, R D Shepherd et Co.
Brick Méridian, Sprague, New York, J Clark.
Brick Hope, Loring Baltimore, W G Howes.
Brick Juba, Kimbal, Nedick, J W Zacharie et Co.

Arrivés.

Bateau à vapeur Columbia, Grain, du Bayou Sarah, avec balles coton à J Hagan, 33 à Lee et Williams, 21 à N Patrick, 19 à G A Jones, 10 de 31 sacs de graines de coton à Wilkins et Linton—34 passagers.

Goel. Albion, Vennard, de Jacquemel—rapp.

Un sloop de la côte avec 70 bts sucre à Florence et Harrion.

Bateau de remorque Grampus, Morrison, de la mer, avec les navires paquebots Frances et Tennessee, et la goel. Hope. Le navire Washington, de New-York, était échoué sur la barre—passé le brick Sardius, de Boston, dont il a apporté le sac aux lettres—il a été informé par un passager du Sardius, qu'un navire français, ayant son pavillon à demi mât, était échoué sur la barre du S. E.—Mardi, les navires Washington et Chester, pour Philadelphie, ont mis en dehors plusieurs brick et goel. non inconnus à l'embouchure de la passe du S. O. le brick Attakapas, de Philadelphie, se rendant dans le Tèche. ☞ Le Pilot est parti hier après-midi, avec le navire Wm Gray et le brick Isabella.

Entrés.

Navire Combatant, Barnes, de Shields, avec charbon, brique etc à O Alderson.

Brick Sarah Phœbe, Themlow, de N. Y. avec un chargement à divers consignataires.

Brick Margaret, Freeman, de Boston, avec un chargement assorti.

Goel. Hope, des Attakapas, sur lest.

Navire paquebot Frances, de New-York, à Russell et Barstow—chargement, à Baudue et Domingon, Thompson et Grant, J H Field, M White, J Labadie, G Johnson, D Law, Whital, Jaudon et co. Russell et Barstow, Phelps et Babcock, T Nicolet et co. Wm Anderson, M Beach, Norvell et co. D Harland, J Squier et co. W Hazard, W J Montgomery, H R Lee, A Bell, J Harlow, N Franklin, R Marsh et co. J Gurlay et co. Nichols et Keeler, Yard et Bliss, J Le Carpentier, Lee, Walton et co. M Morgan, C Byrne, W Edgar, Lane, Lovell et co. C Morgan et Brother, Thos. Smith et co. Yorke, M Allister et co. J Dorriman, J Coles, Foster et Hutton, S C et R Bell, H N Pulland, Wheaton et Johnson, W Williams, L Tulane, Hotchkiss, Grisam et Clark, R Evans et co. J N Hyde, Palmer et co. N Ballec, Wallace et Lyon, G Went, W B Belden et co. Peters et Millards, G Brusié, J Lalland, J W Meeks, J Duprat et à autres.

Navire paquebot Tennessee, Fowler, de New-York, à Foster et Hutton,—chargement à Thompson et Grant, Y Leblanc, J Armor, Reynolds, Byrne et co, J Hagan et co. M Morgan, Foster et Hutton, Wheaton et Johnson, J Squier et co. H Vandike, T Nicolet et co. W Pearson, Breedlove et co. Bowers, Osborn et Bowers, E Lane et co. W Nott et co. M Morgan, E M Beach, W H Ireland, J Gourlay et co. J Labadie, Kennedy et Duchamp, V David, C Holmes, T Ditz, J H Field P Smith, Bridge et Voss, Adams et Robinson, J G Stevenson, F Seignourret, F Gillet et co. et à autres.

MEMORANDA.

Parti du Havre, pour ce port, le 1er. Janvier, navire Eugénie.

En charge à Bordeaux, pour ce port, l'Eliza Johnston, devant toucher à St. Thomas, le Milton, Brunswick.

En charge à la Havane, pour ce port, brick Chariot.

Arrivé d'ici à New-York, le 3 Février, navire Hanover, Barltow.

En charge à New-York, pour ce port, le navire paquebot Dewitt Clinton, devant partir le 8 Février.

En charge à New-York pour ce port, le navire paquebot Florida, devant partir le 8 Février.

Parti de New-York pour ce port, le 2 Février, brick Richmond, Blanchard.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 1er Mars, 1829.
Une Représentation de

LEON,
OU LE
Château de Montenero,

Opéra en trois actes, paroles d'Hoffman, musique de Daleyrac.

Suivi de la 1re. Représentation de la reprise de

Hussard de Felsheim,

Vaudeville en trois actes, tiré du roman de Pigault Lebrun, par MM. Villeneuve et Depeuty.—*Pièce généralement demandée.*

Incessamment—*Marie*, opéra nouveau en trois actes, orné d'une décoration nouvelle peinte par Mr. Develle.—*Coriolan*, tragédie de La Harpe, dans laquelle Mr. Arnivieres jouera le rôle de Coriolan.—*Le Hussard de Felsheim*, vaudeville généralement demandé.

En attendant—*Polier, ou le Bourreau d'Amsterdam*; *Alhalie*, tragédie de Racine; *la Dame du Lac*, opéra nouveau de Rossini.

SALLE D'ORLEANS.

DERNIER BAL D'ENFANS.

Lundi-Gras, 2 Mars prochain,
AU BENEFICE DE
M. E. BERTUS,
Bal Paré,
Précédé d'un
BAL D'ENFANS,

Qui commencera à 5 heures et finira à 9.

Le GRAND BAL commencera immédiatement après.

25 Février.

Aux amateurs de beaux Chapeaux.

Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot Frances, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fait, fin et commun.

27 fév. MATHIEU & PINTA.
Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N°. 46.

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par le Philetus du Havre.

6 balles Toile écrue pour pantalon.
7 dito Coutil rayé pour pantalon.

D'importations antérieures.

320 bques. Vin rouge de toutes qualités.
1000 caisses dito et blanc dito.
300 dito Prunes.
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux, bouchons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fev.

SALLE D'ORLEANS.
Samedi, 28 Février.
GRAND BAL
Paré et Masqué.

AVIS.—A l'avenir aucune Dame ne pourra être admise aux bals masqués si elle n'est accompagnée par un cavalier.

Prix d'Entrée:— Les Cavaliers $1.
Les Dames 75 cts.
23 Fev. Les Enfans 50 cts.

SALLE ST. PHILIPPE.
Samedi, 28 Février 1829,
On donnera un
BAL PARÉ & MASQUÉ.
Prix d'entrée—un piastre. 25 Fév

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon
Samedi, 2 Mars.
GRAND BAL,
Paré et Masqué.
Prix d'Entrée:—Une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 23 Février.

La Société qui a existé entre A. L. Oger et Jn. Bte. Neuville Durel, sous la raison Oger & Co. est dissoute par consentement mutuel, à compter du 5 Janvier dernier. Les personnes qui lui sont dues, sont invitées à présenter leurs comptes dans le plus bref délai au sieur A. L. Oger, qui continue.
Nouvelle-Orléans, 25 Février 1829.
A. L. OGER.
NEUVILLE DUREL.
Nous, soussigné, sieur Oger continuera toujours le même genre d'affaires sous la nouvelle raison A. Oger & Co. 20 février—3

PAPIER DE TAPISSERIE.

Les soussignés viennent de recevoir de France, par le Philetus, un bel assortiment de papier de tenture et pour ciels de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût. CH JOURDAN & Cº.
21 fév. Rues Royale et St. Anne.

POUR TAMPICO.

La goëlette CORREO, capt. Tucker, partira positivement Dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
12 fév. GORDON, FORSTALL & Co.

POUR LE HAVRE.

Le navire GEM, cap. James Baxter, partira sous peu ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret du complément, s'adresser à bord ou à
9 fév. T. NICOLET & Co.

PASSAGE POUR MARSEILLES.

Le brick fin voilier WASHINGTON, cap. Barabee, partira dans quelques jours, on peut recevoir cinq ou six passagers. S'adresser à W. G. HOWES. (9 fév.)

A VENDRE.—Une très-belle Maison à étage avec toutes ses dépendances, située encoignure rues Royale et Toulouse, connue pour être anciennement la propriété de Mr. Vt. Tolte et occupée maintenant par Mr. Vignié. Cette maison est très bien disposée pour un négociant ou un grand établissement, ayant de très-vastes magasins et salles. S'adresser pour la voir et les conditions à Mr. Z. B. Labranche, ou à Théodore Ségond, rue Toulouse No. 85.

Si d'ici au 27 Mars prochain elle n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue ledit jour, à midi précis, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, par l'entremise de Fs. Dutillet. 25 fév—3

A VENDRE.

Une propriété située au faubourg Annonciation à l'encoignure des rues Prytanée et Euterpe (près M. J. Longpré) consistant en quatre TERRAINS, sur lesquels se trouvent les bâtisses suivantes:

Une Maison de maître de quatre appartemens, dont trois à feu, galerie, office et dépense. Une bâtisse contenant une cuisine et deux chambres à feu pour domestiques—puits en briques, pigonnier, latrines à deux appartemens, écurie, étable, poulailler, lavoir &c. &c.

Le tout neuf et en très bon état, et construits des meilleurs matériaux.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à M. Jn. Longpré, à M. François Dutillet ou au propriétaire sur les lieux.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au Lundi 2 Mars prochain, elle sera exposée en vente publique ledit jour, à midi précis, au café de Hewlet, par Mr. F. Dutillet.

Les conditions seront connues au moment de la vente. 23 fév—9t.

A VENDRE.

Pour du comptant ou moyennant de bons billets, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf, et deux chevaux avec leur enharnachement. On offre de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de cette feuille.
26 février.

VENTE PAR LE MARSHAL.

A. Remy contre D. F. Pruyn. } En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 3 de Mars prochain, à midi, devant le café d'Hewlet, un Cheval Hotel, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. Daunoy,
21 fev Marshal.